

Coût	TOURISME
Contributions <u>annuelles</u>	2242 € / 3000€ si financement par entreprise ou Pôle emploi
Avance sur frais de scolarisation <sup>(2)</sup>	450 €
SOLDE <sup>(3)</sup>	1792 € (896 € x2)
8 mensualités <u>d'octobre à mai</u>	224€/mois
FRAIS ANNEXES pour les nouveaux entrants	50€ 35 € de frais administratifs et 15€ liés au badge d'entrée : 10€ de caution et 5€ de frais de mise à disposition

<sup>(1)</sup> La contribution annuelle est identique, que l'étudiant soit boursier ou non

<sup>(2)</sup> Avance sur la contribution aux familles

**Attention !** en cas de désistement, cette somme reste acquise au L.E.G.T.P. Institut Supérieur CLORIVIERE, sauf pour les élèves ayant échoué au Baccalauréat, ce qui entraîne l'annulation de leur inscription.

<sup>(3)</sup> Le solde des frais de scolarisation est à régler

soit en 2 versements égaux par chèques ou en espèces **AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION** : ces chèques ne seront encaissés que fin septembre 2024 et fin janvier 2025.

soit en 8 prélèvements mensuels qui auront lieu le 7 de chaque mois d'octobre 2024 à mai 2025 inclus

soit en une seule fois du montant de la contribution annuelle

**Attention :** en cas de départ de l'établissement en cours d'année, tout mois commencé est dû et 25 % du solde des frais de scolarisation seront demandés.

**Les frais annexes de dossier administratif ne sont pas remboursés quelles que soient les conditions.**

Dans le cas d'une rétractation de l'étudiant, intervenant dans un délai de 7 jours naturels après son entrée en formation, le montant égal à 25% de la contribution restante due ne sera pas exigé.

Dans une condition de réciprocité, s'il devait être mis un terme à la scolarité de l'étudiant en cas de motifs légitimes et impérieux liés à un désengagement de l'établissement, une compensation de 25% du montant de la contribution restante de scolarité serait versée à l'étudiant. Cette condition serait nulle et non avenue en cas de rupture de contrat liée à un motif disciplinaire.

Est à prévoir pour toutes les sections l'achat de livres et matériels : la liste sera fournie en juillet/août 2024

L'établissement est accessible aux personnes en situation de handicap. 